



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2023**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : GUEDENET Brigitte, TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael SERPINET Claude
M Caty MOREL a été nommée secrétaire de séance.

2023D-040 – Désignation des délégués et suppléants des Conseils Municipaux Elections Sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Jean-Claude FRANDON, Dominique GLEONEC, Baptiste BOUVIER et Habib REZKALLAH
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :
Caty MOREL
Dominique GLEONEC
Bruno POINT

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

- Mme Caty MOREL 10 voix –
- Mme Dominique GLEONEC 8 voix
- M Bruno POINT 8 voix
- M Jean-Claude FRANDON 2 voix
- M Laurent GIRIER 1 voix

Mme .Caty MOREL

Mme Dominique GLEONEC

M Bruno POINT

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Laurent GIRIER

Baptiste BOUVIER

Jean-Claude FRANDON

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M Laurent GIRIER 10 voix
- Baptiste BOUVIER 10 voix
- Jean-Claude FRANDON 9 voix
- Sylvaine FRANDON 1 voix

M Laurent GIRIER

M Baptiste BOUVIER

M Jean-Claude FRANDON

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 9 juin 2023

Le Maire, Gérard BECT





SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2023**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : GUEDENET Brigitte, TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael SERPINET Claude
M Caty MOREL a été nommée secrétaire de séance.

2023D-041 - Demande d'aide d'urgence auprès du Conseil
Départemental

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence d'un dispositif d'aide en urgence mis en place par le Conseil Départemental pour les réparations d'urgence des dégâts causés à la voirie communale suite à des événements climatiques exceptionnels.

Monsieur le Maire indique que dans la soirée du 4 juin une inondation due aux eaux de ruissellement a emporté le revêtement du chemin dit de la montée Champinet.

Il précise qu'il a parallèlement demandé le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle via la plateforme du ministère de l'intérieur.

Il présente à l'assemblée un chiffrage des réparations d'urgence nécessaires au rétablissement de la circulation réalisées immédiatement après l'évènement.
Celui-ci se monte à 33 540 €

Il propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une aide dans le cadre de ce dispositif, il précise que la commune peut prétendre en fonction de sa population et de son indicateur de richesse à un taux de subvention de 30 % sur la totalité des travaux.

Le conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition

SOLLICITE le Conseil Départemental pour une aide dans le cadre du dispositif de réparations d'urgence des dégâts causés à la voirie communale suite à un événement climatique exceptionnel.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités inhérentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 9 juin 2023
Le Maire, Gérard BECT





SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIIN 2023**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : GUEDENET Brigitte, TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael SERPINET Claude
M Caty MOREL a été nommée secrétaire de séance.

2023D-042 – Demande de DETR dégâts d'orages et évènements climatiques imprévisibles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence d'un dispositif d'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR axe N°1 sécurité Evènements climatiques imprévisibles dite DETR « Dégâts d'orages » travaux de réhabilitation des ouvrages de voirie endommagés subventionnés à 30 % du montant HT.

Il précise qu'il a demandé au préalable la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de SAINT BARTHELEMY auprès des services de l'Etat.

Il présente au Conseil Municipal, un devis des travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages détériorés par une inondation due aux eaux de ruissellement survenue sur la voie communale dite montée de Champinet dans la soirée du 4 juin 2023.

Il précise que le montant des travaux de réfection de la voirie s'élève à 23 299.20 €.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

SOLLICITE les services de l'Etat dans le cadre de la DETR Evènements climatiques imprévisibles dite « dégâts d'orages »

CHARGE Monsieur le Maire des formalités inhérentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 9 juin 2023
Le Maire, Gérard BECT

